

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024

Le 14 mai 2024, la 10^{ème} Assemblée Générale de l'association « LA GRANDE FAMILLE DE PROCIDA & ISCHIA » s'est tenue à Fiaiano d'Ischia, présidée par Pascal SCOTTO DI VETTIMO, Président de l'association.

Il est rappelé que les membres ont reçu en temps voulu la convocation pour assister à l'Assemblée Générale ainsi que l'opportunité de consulter les pièces et documents s'y référant.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire de séance
3. Rapport sur les activités de l'association
4. Rapport sur la situation financière de l'association
5. Perspectives pour l'année en cours
6. Présentation des projets de l'association
7. Election du Président de l'association
8. Election des membres du Conseil d'Administration
9. Questions diverses

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats

Les personnes présentes et représentées le 14 mai 2024 ont signé la liste d'emargement prévue à cette occasion.

Les mandats reçus au siège de l'association ont été distribués aux membres présents en respectant la règle de 3 mandats maximum par membre présent, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

La feuille de présence indique la participation à l'Assemblée Générale de 47 membres votants, soit 33 présents et 14 représentés. 1 membre est noté absent.

2. Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire de séance

En l'absence de décision contraire de l'Assemblée Générale :

- **Pascal SCOTTO DI VETTIMO**, Président de l'association, assure la Présidence de la séance ;
- **Henri SCOTTO DI VETTIMO**, Membre élu du Conseil d'Administration, assure le Secrétariat de la séance et complète le présent procès-verbal ;
- **Pascale LUDWIG** est élue au rôle de Scrutateur pour relire et signer le présent procès-verbal.

Résultat du vote pour l'élection du Scrutateur :

Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, et en conséquence, **le Président ouvre la séance à 9h35.**

3. Rapport sur les activités de l'association

Le Président de l'association présente au travers de diapositives un bilan chiffré sur les membres, le bilan de la numérisation et de l'indexation, le traitement des demandes, le bilan des projets votés en 2022, le site web et le Mur des Migrants. Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider ce bilan des activités.

Résultat du vote :

Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

4. Rapport sur la situation financière de l'association

Les comptes de l'association de l'exercice 2023/2024 à date ont été présentés et sont en ligne par rapport au budget prévisionnel, ainsi que les coûts de l'Assemblée Générale qui sont à l'équilibre. Tous les documents comptables sont consultables sur demande au siège de l'association.

	Estimation au 1 ^{er} mai 2024	Budget prévisionnel 2021/2022
Recettes	26 991,94 €	21 880,00 €
Dépenses	12 491,66 €	20 431,40 €
Solde	14 500,28 €	+ 1 448,60 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale procède au vote duquel il ressort que les comptes de l'exercice en cours sont approuvés.

Résultat du vote :

Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

5. Perspectives pour l'année en cours

Le Président de l'association présente les travaux en cours ou envisagés sur l'année 2024 :

- Poursuite de l'informatisation des registres d'Etat-Civil d'ISCHIA, CAPRI, TORRE DEL GRECO et ERCOLANO/RESINA ;
- Informatisation des index des registres paroissiaux de l'île de PANTELLERIA ;
- Informatisation des archives de l'armateur LUBRANO DI SCAMPAMORTE ;
- Classement et indexation des documents épars ;
- Finalisation de la numérisation des registres de la Commune d'ISCHIA pour la période 1921-1924 ;
- Finalisation de la numérisation des registres des passeports aux Archives de NAPLES ;
- Prise de contact avec les Archives Diocésaines de Naples, concernant les registres des processetti ;
- Pose des nouvelles plaques sur le Mur des Migrants (7 plaques, 28 inscriptions) ;
- Enrichissement du Mur numérique avec les biographies traduites en 3 langues ;
- Organisation de nos prochaines rencontres à MARSEILLE à l'automne 2024 ;
- Participation au projet du tourisme du retour aux racines avec la Mairie de PROCIDA.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ces actions pour 2024.

Résultat du vote :

Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6. Présentation des projets de l'association

Le Président de l'association présente les idées et futurs projets proposés pour les années à venir et en particulier pour la période 2024-2026 :

Faisant l'objet d'un vote :

1. Numériser les registres de la Commune de VENTOTENE de 1866 à 1924 ;
2. Proposer de numériser les registres de la Commune de PROCIDA de 1900 à 1924 ;
3. Proposer de compléter la numérisation des registres paroissiaux de PONZA de 1739 à 1924 ;
4. Participer activement à l'initiative nationale du Tourisme du retour aux racines avec la Commune de PROCIDA ;
5. Prochaines étapes de maintenance et de promotion du Mur des Migrants ;
6. Refonte du chantier de partage de photos.

6.1. Numériser les registres de la Commune de VENTOTENE de 1866 à 1924

Le Maire de Ventotene avait accepté notre proposition de numériser les archives d'Etat-Civil. Cependant, à cause de la pandémie Covid-19, les déplacements prévus à Ventotene en vue de numériser avaient dû être annulés sans qu'un report soit alors envisageable.

Depuis, l'association a pu récupérer et indexer les registres présents sur le site Antenati pour la période 1810 à 1865.

Le Président propose de garder en projet le complément de numérisation pour la période suivante allant de 1866 à 1924, et de reprendre contact avec Mr le Maire de VENTOTENE pour savoir si ce projet de numérisation peut toujours avoir lieu. Dans ce cas, un voyage spécifique sera programmé sur l'île. Il sera demandé alors à la Commune de financer si possible notre déplacement et a minima notre hébergement.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.2. Proposer de numériser les registres de la Commune de PROCIDA de 1900 à 1924

Le Président avait proposé en 2018 à la Mairie de Procida de numériser la période 1900-1918 pour compléter la collection actuelle 1810-1899. Cette proposition avait alors été déclinée, justifiée par le fait que cela allait être fait par ailleurs.

Supposant que ce travail n'a en fait jamais eu lieu et souhaitant profiter du projet de Tourisme de retour aux racines, le Président propose de réitérer notre demande de numériser les registres d'Etat-Civil pour la période 1900 à 1924.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.3. Proposer de compléter la numérisation des registres paroissiaux de PONZA de 1739 à 1924

Le Président avait tenté en 2019 de prendre contact avec la paroisse de Ponza afin de compléter la numérisation des registres, sachant que nous en disposons déjà d'une grande partie (baptêmes et mariages de 1739 à 1880).

L'objectif est de tenter à nouveau de proposer la numérisation des registres manquants pour la période allant de 1739 à 1924.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.4. Participer activement à l'initiative nationale du Tourisme du retour aux racines avec la Commune de PROCIDA

Le Président expose la participation de l'association depuis mai 2023 au projet de la Commune de Procida dans le cadre de l'initiative du Tourisme du retour aux racines, sous la direction de

Leonardo COSTAGLIOLA, Adjoint au Tourisme. Aujourd'hui notre Assemblée Générale et le Mur des Migrants sont inscrits dans le programme de l'année 2024 publié par Procida. Notre exposition permanente depuis 2022 au Musée de la Mer à Ischia Ponte sur l'émigration illustre bien l'implication de l'association dans la recherche et la promotion des racines. D'autres activités sont en cours d'élaboration sur 2024-2025 dont une exposition photographique et conférences à Marseille, un jumelage scolaire entre Procida et Saint-Mandrier-sur-Mer etc...

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.5. Poursuite des prochaines étapes de maintenance et de promotion du Mur des Migrants

Le Président présente la situation actuelle du Mur des Migrants et les améliorations envisagées pour sa maintenance, son entretien et sa promotion. Cela concerne à la fois le mur physique et le mur numérique. Les dépenses récurrentes incluent l'entretien de l'espace vert et la maintenance du monument (peinture et réparations...). Il est envisagé de poursuivre le nettoyage du sentier montant et de réfléchir aux options d'un sentier menant à la mer. Des plaques supplémentaires peuvent encore être ajoutées si la demande est là. Les travaux de réalisation et de traduction des biographies sur le mur numérique sont en retard et il est envisagé une prestation extérieure afin de garantir un délai et l'accomplissement de la tâche, qui nécessite trop de temps bénévole.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.6. Refonte du chantier de partage de photos

Suite à la refonte et mise en ligne du nouveau site web institutionnel de l'association, il est nécessaire de réfléchir au devenir de l'ancien système de partage de photos des rencontres de l'association. En effet, cette fonctionnalité n'a pas été reconduite dans le nouveau site, nécessitant davantage de réflexion. Le Président évoque la complexité et la non intuitivité de

la procédure actuelle, qui implique une utilisation faible voire inexistante aujourd'hui. Il est donc proposé de supprimer complètement la procédure existante, de trouver un ou plusieurs bénévoles pour sélectionner les meilleures photos des Assemblées Générales uniquement afin de créer et publier un diaporama pour chacune d'elle, sous la forme d'un fichier unique au format PDF, accessible à tous. De plus, le droit à l'image est garanti et l'association protégée par les formulaires de participation remplis par les membres à ces occasions.

René BARONE se porte volontaire pour réaliser les diaporamas.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

7. Election du Président de l'association

Pascal SCOTTO DI VETTIMO confirme son souhait d'être reconduit dans son rôle de Président de l'association pour un mandat de deux ans à compter du 15 octobre 2024, fin de son mandat actuel.

Aucune candidature n'a été reçue pour le poste de Président de l'association.

Résultat du vote :

Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

Pascal SCOTTO DI VETTIMO est donc reconduit, à l'unanimité, au poste de Président de l'association, jusqu'au 15 octobre 2026.

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

8. Election des membres du Conseil d'Administration

Selon l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration est constitué d'au moins 3 membres et d'au plus 5 membres. Les Membres Fondateurs sont membres permanents du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration sortant est composé de :

- Pascal SCOTTO DI VETTIMO, Président, Membre Fondateur
- Michèle SCOTTO DI VETTIMO, Membre Fondateur
- Jean-Pierre FERRARI, Membre Fondateur
- Guy ATTANASIO, Membre élu
- Henri SCOTTO DI VETTIMO, Membre élu

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver le nouveau Conseil d'Administration jusqu'au 15 octobre 2026 ainsi recomposé :

Résultat des votes :

Guy ATTANASIO	
Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

Henri SCOTTO DI VETTIMO	
Vote pour	47
Abstention	0
Vote contre	0

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 5 membres.

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

9. Questions diverses ne donnant pas lieu à vote

Aucune question particulière.

A 11h35 le Président lève la séance et invite les participants à rejoindre l'hôtel La Luna à Barano pour le déjeuner.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le scrutateur